



Communiqué SICSTI-CFTC 09/2018

Accords ex-Axones, Télétravail, Mutuelle, Seniors, Participation, CSE Unique (?), RTT ou CP imposés, Strasbourg, .. : Les news de la rentrée

Collègues ex Axones

Le SICSTI-CFTC a saisi l'inspection du travail contre la Direction, pour **défaut de transmission des accords d'entreprise AXONES** aux délégués du personnel de Boulogne.

Ces accords sont valables 15 mois après l'intégration dans Astek pour vous qui venez d'Axones, cad jusqu'au 30/03/2019, et les délégués du personnel réclament depuis des mois de pouvoir en vérifier l'application. Rapprochez-vous de vos élus SICSTI-CFTC pour faire appliquer ces accords.

Négo Télétravail

Lors des soirées d'agence, la Direction communique auprès des salariés qu'elle est favorable au télétravail. Pour autant, cette négociation avec vos représentants du personnel, demandée depuis 5 ans, dure depuis plus d'un an, et ce n'est pas faute de faire des propositions. Le ressenti du SICSTI-CFTC est que la Direction ne souhaite pas en cadrer les modalités, mais se laisser la possibilité d'accepter ce dispositif « **à la tête du client** ». En effet, actuellement pour une même situation, un salarié peut faire du télétravail et pas l'autre, un salarié en télétravail a des tickets restau et pas l'autre, l'un a du matériel de l'entreprise et pas l'autre, etc... Bref, on s'y perd, quelle sera la règle ? (à suivre)

SENIORS

111 salariés ont plus de 50 ans

Bien que dénoncé par la Direction, l'accord d'entreprise est toujours applicable jusqu'au 19 avril 2019 pour :

- **L'accès au télétravail**
- **Le temps partiel avec complément des cotisations retraites**
- **L'entretien de seconde partie de carrière**
- **L'aménagement du poste de travail**
- **La limitation des temps de trajet**
- **La formation en cas de retour de longue maladie**
- **L'accès à la fonction de tuteur**
- **La priorité pour les VAE/périodes de professionnalisation/Bilan de compétence**
- **La retraite anticipée dans certains cas d'accident du travail**

Précisez bien dans vos demandes à la Direction « au titre de l'accord Senior », car ce n'est pas elle qui vous soufflera ces possibilités ...

Le SICSTI-CFTC, seul demandeur chaque année de la tenue de la commission sur le sujet, reste à votre disposition.

La demande du SICSTI-CFTC de négocier un accord de substitution reste lettre morte, cela en dit long sur l'emploi des seniors...



Mutuelle

N'oubliez pas que vous pouvez solliciter notre mutuelle pour des aides ponctuelles en cas d'hospitalisation d'enfant, etc... (voir le document sur le HelpDesk Astek : [Assistance santé formule confort](#))

Bon à savoir Optique :

Les opticiens du réseau **Kalivia** proposent jusqu'à 40 % de réduction sur les verres unifocaux, 25 % sur les verres progressifs et les lentilles, 20 % sur les montures.

« **L'offre malin** » permet d'accéder à une sélection de verres et montures à des prix encadrés : même en cas de forte correction, il n'y a aucun reste à charge pour l'assuré.





Vous avez répondu à un

Sondage Kronos

obligatoire en mai 2018. 4 mois après, quand vos élus SICSTI-CFTC en re-demandent le résultat, il leur est répondu : « *La Direction a pris la décision pour le moment de ne pas communiquer sur le sujet* » sans plus de justification.

Vive le dialogue social !!



Participation « Groupe » ?

47€ en moyenne par salarié cette année, combien l'an prochain ?

Bien que signataire de l'accord de participation Groupe, le SICSTI-CFTC avait dès le départ prévu que l'entreprise actionnerait sûrement certains leviers pour diminuer la participation versée aux salariés.

Le partage de la valeur ajoutée, obligation du « pacte de responsabilité » n'étant pas sanctionné, pourquoi se gêner même si l'entreprise fait un résultat de 12 millions ... ??

Le SICSTI-CFTC pense que l'expertise des comptes, qu'elle demande au CE de voter à l'unanimité, démontrera que les provisions 2017 ont été augmentées, voire que le bénéfice « France » a été diminué par des facturations de nos filiales étrangères, diminuant ainsi la réserve de participation disponible pour les salariés ... On parie ?

On nous refuse aussi un accord d'intéressement, pas étonnant puisque celui-ci devrait être calculé sur le CA, avant le calcul du bénéfice.

Dernière minute !

Groupe Astek prévoit une réduction du capital social non motivée par des pertes. Cela consiste en un remboursement anticipé de leurs apports aux associés, au prorata de leur participation au capital social. **Cad une sortie d'argent vers les associés**, ramenant le capital social au montant correspondant aux besoins effectifs de la société.

Ce n'est pas une remontée de dividendes au sens strict mais ça y ressemble....

Intempéries, grèves SNCF, quelles solutions ?

Les DP IDF ont fait remarquer à la Direction que son choix d'imposer la totalité des RTT employeurs en début d'année aux collègues en intermission, avait comme conséquence de priver les salariés d'un dispositif alternatif en cas d'intempéries ou de grèves.

La Direction répond qu'elle « assume » ce choix., pas très « Care » à notre avis.

Le SICSTI-CFTC ne peut que constater que la Direction ne tient pas compte des mécontentements que cela peut entraîner quand les salariés se voient obligés de poser un CP ou RTT salarié en cas de situation exceptionnelle, et y préfère une stratégie purement financière.

D'autre part, la Direction ne met en place aucun cadrage global sur les solutions alternatives (télétravail exceptionnel par exemple), la réponse "*chaque situation est étudiée au cas par cas*" laissant la porte ouverte à des traitements différents de situations similaires, exacerbant le sentiment d'injustice.

Dans le cadre de « CARE » le SICSTI-CFTC propose qu' 1j RTT employeur soit préservé à cet effet.

Rentrée Scolaire

Non vous n'avez pas rêvé, il n'y a eu aucune communication d'ensemble du DRH pour vous rappeler que pas grand-chose vous était officiellement accordé pour accompagner vos bouts de chou à l'école.

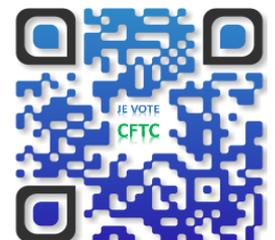
Domage, Astek, pour ses 30 ans, aurait pu mettre en place un petit avantage « CARE » ..



Biblio-Ludo Patios

Musso, Levy, Legardinier, Gavalda, Polars, classiques, SF, BD, vous attendent au local CFTC des Patios à Boulogne.

Bibliothèque et ludothèque participative et libre d'accès à toute heure, venez y emprunter et partager vos livres et jeux préférés.





Etablissement de Strasbourg : Ça déménage !!

Collègues de Strasbourg, vos élus SICSTI-CFTC au CHSCT sont consultés sur votre futur lieu de travail, et se réjouissent par avance d'un espace moins ancien et mieux localisé que l'actuel.

N'hésitez pas à nous contacter avant le 4 Octobre pour toute question ou remarque relative à ce projet de déménagement. CFTC@astek.fr

Contestation d'un CSE Unique

Vous avez peut être suivi le feuilleton relatif aux élections des représentants du personnel :

1/ Début 2017 les organisations syndicales et la Direction débutent la négociation. Aucun ne remet en question l'organisation actuelle, à savoir : des représentants locaux (les délégués du personnel et les CHSCT), et un organe plus commun (le CE pour les loisirs et les aspects collectifs tels que économie/stratégie/formation/égalité H/F etc...)

2/ En juillet 2017 promulgation de la loi travail et d'une instance unique par établissement : le CSE (comité social et économique)

3/ La Direction prend une décision unilatérale fin 2017 : dans l'UES ASTEK, il n'y a qu'un seul établissement, tout est géré en central à Boulogne, donc il n'y aura qu'un seul CSE pour traiter les problématiques collectives et individuelles des 2000 salariés du groupe. 22 titulaires suffiront.

4/ Des Organisations Syndicales contestent cette décision auprès de l'inspection du travail, qui leur donne raison, et Astek conteste cette décision au Tribunal d'Instance.

5/ Dans l'intervalle, la Direction nomme un représentant unique auprès des délégués du personnel et des CHSCT de la France entière. Le résultat n'est pas probant, le suivi des sujets n'est pas fait, les réponses arrivent hors délai, les réunions ont des contraintes horaires et devraient s'enchaîner sur une même journée DP/CHSCT... quid du respect des questions légitimes que posent les salariés à leurs représentants du personnel ?

Défendre le bien commun et les intérêts collectifs et individuels, telles sont les motivations de vos élus SICSTI-CFTC. Ceci ne peut se faire que par des représentants du personnel au plus proche des collègues, et en étant en adhérence avec les configurations et spécificités locales, en vous rencontrant. La Direction ne semble pas du même avis.....

De reports en reports d'audience, verdict le 19 novembre.



Faites-nous part de vos attentes et rejoignez-nous.

La Section Syndicale du SICSTI-CFTC Astek



www.cftc-astek.fr



DEFENDRE VOS DROITS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Mon adhésion au SICSTI-CFTC

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Email :

Tes observations :

A transmettre à CFTC@astek.fr ou à remplir en ligne www.cftc-astek.fr
Section Syndicale SICSTI-CFTC de l'UES (groupe) ASTEK,
77-81Ter, rue Marcel Dassault
91200 Boulogne-Billancourt

Qui contacter au SICSTI-CFTC ?

Astek région Sud-Ouest :

Krystele **BLOCARD** (DP), kblocard@groupeastek.fr
Christine **HAUDEVILLE** (DP), chaudeville@groupeastek.fr
Virginie **CRUSSARD** (CHSCT), vcrossard@groupeastek.fr

Astek région Ile de France / Nord / Normandie / Centre :

Catherine **COMPE** (DP/ Présidente de la commission logement au CE),
ccompe@groupeastek.fr
Hoang **PHO** (DP / membre CE), ahpho@groupeastek.fr
Thierry **NGO DURAND** (DP), tngodurand@groupeastek.fr
Gilles **FOUQUIER** (DP), gfouquier@groupeastek.fr
David **PERBOST** (DP / CHSCT), dperbost@groupeastek.fr

Astek région Grand Ouest :

Christian **LEROY** (DP / membre CE / Délégué Syndical Central Adjoint, Représentant Syndical
au CHSCT), cftc@astek.fr, cleroy@groupeastek.fr
Vincent **CONNIL** (CHSCT), vconnil@groupeastek.fr
Gérard **SAUTEJEAU** (CHSCT), gsautejeau@groupeastek.fr

Toutes régions :

Jean-Michel **GARDE** (Délégué Syndical Central, Représentant Syndical au CE ,
secrétaire du CHSCT NEIDF) cftc@astek.fr jean-michel.garde@semantys.fr



www.cftc-astek.fr